

## CONSEIL SUPERIEUR DE LA METEOROLOGIE

Le décret n° 745 du 24 août 1979, publié au J.O. du 5 septembre, comporte la réorganisation du Conseil Supérieur de la Météorologie.

Outre le ministre des Transports, président de droit, 15 ministres sont représentés dans cet organisme, dont la fonction principale est de définir les besoins des divers usagers de la météorologie et par voie de conséquence de proposer des moyens adéquats à la satisfaction de ces besoins.

Le ministre de la Défense est représenté par des délégués des 3 états-majors de l'Air, de la Marine et de l'Armée de Terre.

Le secrétaire permanent du CSM et de la Commission permanente est notre camarade l'Ingénieur général Léon ESTRADE (Oct. 1937) depuis sa nomination à ce grade.



1981 XIème Assemblée plénière du C.S.M. De droite à gauche: M. Roger Mittner, Directeur de la Météorologie  
1981 M. Pierre David, Directeur de Cabinet du Ministre des Transports  
M. Léon Estrade, Secrétaire permanent du C.S.M.